



Programme MCA-Morocco (Compact II)

-Appui à la mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité dans le dispositif de la Formation Professionnelle-

Acronymes et significations :

BAD	Banque Africaine de Développement
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
EFP	Etablissement de Formation Professionnelle
FP	Formation Professionnelle
MCA	Millennium Challenge Account-Morocco
MCC	Millennium Challenge Corporation
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
SEFP	Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle
SIEV	Système Intégré d'Evaluation

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain. Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Éducation et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

Le projet « Education et formation pour l'employabilité » a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes d'enseignement secondaire et de formation professionnelle et de l'accès équitable à ces programmes, afin de mieux répondre aux besoins du secteur productif. Ce projet s'articule autour de deux activités, à savoir « Éducation secondaire » et « **le développement de la formation professionnelle et de l'emploi** ».

- **L'activité « Éducation secondaire »** comprend trois composantes fondamentales : (i) le développement d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire, (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information «MASSAR» et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.
- **L'activité « développement de la formation professionnelle (FP) et de l'emploi »** comprend : 1) La création d'un fonds pour le financement des initiatives de création de nouveaux centres ou de reconversion des centres déjà existants via un partenariat public-privé ; 2) L'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle ; 3) La promotion de l'emploi inclusif par des financements innovants axés sur les résultats permettant l'insertion des femmes économiquement inactives et des jeunes chômeurs à risque issus des zones urbaines et périurbaines dans le marché du travail et 4) L'appui à la mise en place d'un système intégré d'observation du marché du travail.

1.1. Informations sur l'Agence MCA-Morocco :

L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Créée en septembre 2016, l'Agence est chargée de la mise en œuvre du Compact II.

L'Agence MCA-Morocco est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement et assisté d'un Comité de gestion dans la supervision de l'exécution du Compact II.

1.2 Normes et exigences particulières

Le prestataire devra tenir compte, dans l'exécution de sa mission, des politiques générales et des standards de MCC, notamment en termes d'intégration des normes environnementales, de genre et d'inclusion sociale et qui sont applicables à toutes les activités financées par le Compact II.

Normes de performances environnementales et sociales : les directives environnementales de MCC établissent un processus visant à « s'assurer que les projets entrepris dans le cadre des programmes financés par le Compact sont respectueux de l'environnement, qu'ils sont en conformité avec les

exigences légales et réglementaires nationales applicables et qu'ils ne sont susceptibles de causer aucun danger significatif pour l'environnement, la santé ou la sécurité ». L'adhésion aux lignes directrices environnementales de MCC exige que tous les projets soient conçus, mis en œuvre et suivis en tenant compte des considérations environnementales et sociales. Les Normes de Performance de la Société Financière Internationale fournissent les critères spécifiques que les projets et les activités du Compact doivent respecter ainsi que les principes qui doivent prévaloir lors des différentes phases de développement des projets.

Les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI) sont disponibles au niveau du lien suivant:

http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/38fb14804a58c83480548f8969adcc27/PS_French_2012_Full-Documents.pdf?MOD=AJPERES

Principes d'inclusion sociale et de genre : L'Agence MCA-Morocco apporte une attention particulière à la prise en compte des inégalités sociales et de genre et à leur intégration lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Les inégalités conduisent à une affectation inefficace des ressources et retardent, par conséquent, le développement, en général, et la croissance économique, en particulier. Pour la mise en œuvre de ces normes, un Plan d'action genre et inclusion sociale (Le PAGIS pourra être partagé avec le prestataire retenu par l'Agence MCA-Morocco) est mis à la disposition des différents prestataires. Conformément à la politique genre (<https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf>) et aux directives de MCC (<https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/guidance-2011001054001-genderintegration.pdf>), le PAGIS traduit l'engagement des différentes parties prenantes au Compact II à promouvoir l'inclusion sociale et le genre au niveau de toutes les étapes de conception et de mise en œuvre des projets. Son objectif est d'assurer que les contraintes socio-économiques, pouvant affecter la pleine participation des populations et leur accès aux retombées des projets, soient atténuées et que des opportunités supplémentaires pour assurer une participation inclusive soient identifiées.

1.3. Composante d'appui à la réforme de la formation professionnelle :

Dans le cadre de l'activité « Formation Professionnelle », la composante appui à la réforme de la formation professionnelle vise à apporter aux acteurs publics et privés concernés par la formation professionnelle, l'assistance technique requise pour appuyer l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle découlant de la vision stratégique de la réforme de l'éducation et de la formation à l'horizon 2030 et de la stratégie nationale de la formation professionnelle à l'horizon 2021.

Elle vise également à appuyer le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle (SEFP) et ses partenaires pour améliorer la performance du système de formation actuel et pour la mise en œuvre des principales réformes de la formation professionnelle qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de la formation professionnelle et la capacité du système à répondre adéquatement aux besoins du secteur productif et des différentes catégories des publics cibles notamment les femmes et les catégories sociales défavorisées.

Ce chantier d'appui à la réforme de la formation professionnelle conduit par MCA-Morocco en étroite collaboration avec les différents acteurs du système de la formation professionnelle concerne 5 axes prioritaires : Juridique, Financement, Formation Continue, Formation professionnelle privée et l'inclusion sociale et genre. Il est réalisé sur deux périodes : une première étape qui permet d'affiner le design et une deuxième période d'implémentation qui consiste à mettre en œuvre les outputs du design ou toute autre activité jugée prioritaire par les parties prenantes durant la période du Compact avec un ciblage des actions priorisées de concert avec les parties prenantes.

A l'heure actuelle, la première étape est achevée pour l'ensemble des axes d'appui à la réforme. La mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité représente une des recommandations phares de cette première étape et représente une condition nécessaire à la performance du système de la formation professionnelle.

1.3 Evaluation et assurance qualité dans le système de la FP

Depuis 1985, plusieurs actions d'évaluations de la FP ont été réalisées et ont apporté une richesse et une expertise méthodologique en la matière. Elles ont eu le mérite d'avoir permis des mesures, des comparaisons et de produire des recommandations pour l'amélioration du dispositif de formation.

A ce titre, il y a lieu de souligner que le système d'évaluation actuel repose essentiellement sur:

1. Les évaluations menées par les opérateurs de formation ;
2. L'évaluation du rendement externe par les études d'insertion, de cheminement et de sondage d'opinion des employeurs sur les lauréats. Cette évaluation touche l'ensemble des opérateurs de formation;
3. Le suivi, contrôle, qualification des filières et accréditation pour les établissements privés de la formation professionnelle ;
4. Le « système intégré d'évaluation des établissements de la formation professionnelle public et privés » en phase de consolidation et d'implantation progressive.

Il est par contre important de signaler que le système d'évaluation de la formation professionnelle présente un certain nombre de limites liées essentiellement à :

- La discontinuité du processus d'évaluation vu l'absence de lien entre les actions d'évaluation menées par l'autorité gouvernementale chargée de la FP ou par les opérateurs de formation, chacun en ce qui le concerne, ainsi que la discontinuité dans le temps sans logique de complémentarité, de progression et de capitalisation ;
- Le manque de coordination et de gestion optimale des différentes opérations d'évaluation, redondance et disparité des informations produites par les différentes opérations d'évaluation et par les différents opérateurs de formation ;
- L'absence d'outils d'évaluation uniformisés et consensuels nationaux pour évaluer de la même façon tous les établissements de formation professionnelle ;
- L'absence d'une norme qualité marocaine consensuelle propre aux établissements de formation professionnelle (bien que les opérateurs de formation peuvent avoir des normes qu'ils appliquent isolément);
- L'absence d'une démarche d'assurance qualité régulière, systématique et formalisée malgré l'existence de mécanismes d'assurances qualité ;
- L'absence d'un texte juridique organisant l'évaluation du dispositif de formation.

Pour remédier à ces contraintes, le SEFP a lancé, avec l'appui de la BAD, le projet de mise en place d'un système intégré d'évaluation (**SIEV**) évolutif et unifié pour tous les opérateurs de formation et pour le secteur public et privé de la formation professionnelle.

Cet outil fédérateur du pilotage du dispositif de formation professionnelle devra constituer un outil d'auto-évaluation au service de l'établissement de formation, de gestion et de veille au service des opérateurs de formation et aussi de production d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur le système en général et sur la qualité des formations en particulier.

Le SIEV repose sur trois outils à savoir (i) le Référentiel d'évaluation, (ii) le bilan administratif et pédagogique et (iii) l'état financier des établissements. Ce nouveau système d'autoévaluation est renseigné par le directeur de l'établissement et son staff qui évaluent leur performance/adéquation aux bonnes pratiques.

Néanmoins, un système d'évaluation externe est de nature à compléter et apporter le regard objectif au système intégré d'évaluation.

2. OBJET ET CONSISTANCE DES TERMES DE RÉFÉRENCES

L'objectif de ces termes de références est de définir les contours de la mission portant sur l'accompagnement du SEFP et de ses partenaires dans la mise en place d'un système, unifié et institutionnalisé d'évaluation et d'assurance qualité du système de la FP et ce, en tenant compte du contexte et des acquis institutionnels, d'une part, et du retour d'expérience des meilleures pratiques nationales et internationales, d'autre part.

L'intervention du consultant pour l'appui à la mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité dans le dispositif de la FP s'articule autour de **six missions de base (missions 1 à 6) et de deux missions optionnelles (missions 7 et 8)**:

Mission n°1 : Lancement et cadrage du projet.

Mission n°2 : Conception d'un système d'évaluation externe, basé sur le système intégré d'auto-évaluation, et permettant l'amélioration continue de la qualité de la formation dispensée par les établissements de formation relevant des opérateurs publics et privés.

Mission n°3 : Elaboration d'un référentiel qualité et d'une procédure de labellisation des établissements de formation.

Mission n°4 : Conception d'un système d'assurance qualité systématique, récurrent et formalisé

Mission n°5 : Proposition d'une assise réglementaire et juridique institutionnalisant l'évaluation et la labellisation.

Mission n°6 : Conception et production d'une identité visuelle et d'un film institutionnel sur le système d'évaluation et d'assurance qualité de la FP.

Mission n° 7 : Conception et mise en place d'un système d'assurance qualité propre au dispositif de FP

Mission n°8 : Conception, développement et implémentation d'un système d'information pour le système d'assurance qualité.

La mobilisation du consultant se fera après la signature du contrat et sa notification par ordre de service de démarrage.

3. DESCRIPTIF DES MISSIONS ET DES LIVRABLES

3.1 Missions de base

Mission n° 1 : Lancement et cadrage du projet

Le consultant devra animer des séances de lancement et de cadrage du projet qui seront consacrées à la présentation de la méthodologie d'intervention pour la réalisation des différentes missions objet du présent contrat.

Dans le cadre de sa démarche, le consultant est tenu de mener des consultations auprès de tous les acteurs du système de la FP notamment :

- Le Secrétariat d'Etat charge de la Formation Professionnelle ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle ;
- L'OFPPT et les principaux opérateurs publics concernés ;
- La fédération du secteur de la FP privée ;
- L'instance nationale de l'Evaluation.

Le consultant est aussi tenu, pour la réalisation de chaque mission, de mener une expérimentation des outils produits sur des sites pilotes (au minimum 5 établissements) dans l'objectif de tirer les enseignements et réviser ces outils.

L'organisation et la logistique des séminaires et des formations objet de ces Termes de références seront assumées par le consultant qui devra préparer au préalable un rapport sur la démarche d'animation, les thématiques, les supports et l'évaluation à approuver par MCA-Morocco.

Cette mission donnera lieu à un rapport méthodologique présentant et expliquant la méthodologie, le planning de réalisation des missions/activités programmées, l'organisation de l'équipe projet, le contenu et la finalité de chaque mission.

Tout au long de l'exécution des prestations objet de ce contrat, le Consultant est tenu de collaborer avec la Direction Suivi/Evaluation et Analyse Economique de MCA-Morocco pour les aspects de suivi tels que définis dans le Plan Suivi/Evaluation et avec le cabinet qui mène l'évaluation indépendante de l'Activité. Il devra également collaborer avec les consultants mobilisés sur les autres projets notamment le renforcement de l'architecture institutionnelle et organisationnelle du système de la FP en matière de genre et inclusion sociale, la formation continue, le coût de la formation professionnelle...

Mission n°2 : Conception d'un système d'évaluation externe, basé sur le système intégré d'auto-évaluation, et permettant l'amélioration continue de la qualité de la formation dispensée par les établissements de formation professionnelle relevant des opérateurs publics et privés

Il s'agit d'analyser le système actuel d'autoévaluation des EFP, de le consolider et de concevoir un système d'évaluation externe des EFP.

Avant de procéder à la réalisation des activités objet de cette mission, un état des lieux, dressant

notamment l'existant en matière d'évaluation et d'assurance qualité du dispositif de la FP et les contraintes du système actuel devra être présenté. Cela permettra d'apporter les solutions adéquates au niveau des différentes activités à réaliser dans le cadre de cette mission.

Pour la réalisation de cette mission, le consultant est tenu de mener les activités suivantes :

- Activité n°1 : Analyser le système actuel d'auto-évaluation des établissements de formation professionnelle et proposer les ajustements nécessaires ;
- Activité n°2 : Etablir la procédure d'évaluation externe des EFP y compris les documents à consulter et les personnes à rencontrer et Identifier/pondérer les indicateurs clés à vérifier. Cela devra aboutir à la production d'un référentiel d'évaluation externe des établissements de formation ;

Il s'agit aussi de définir le processus d'évaluation externe des établissements de formation depuis la réception du rapport d'autoévaluation jusqu'à la production et la publication des résultats d'évaluation (avis, délais, retour des résultats, publication des résultats, etc.). Cela devra aboutir à la production d'un guide d'évaluation externe des établissements de formation.

Le consultant devra aussi proposer des scénarii pour la conduite et l'opérationnalisation de l'évaluation externe ;

- ✓ Activité n°3 : Etablir la procédure et produire les outils de positionnement, par rapport au référentiel, des établissements sur la base des résultats de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe. Il ne s'agit pas de classer les EFP mais de les positionner par rapport au référentiel et par catégorie. Cette activité devra aboutir à la production d'un manuel des procédures de positionnement des établissements de formation professionnelle ;
- ✓ Activité n°4 : Mener l'expérimentation au niveau d'un échantillon de 30 (2 par Opérateur de formation) établissements de formation professionnelle ;
- ✓ Activité n°5 : Mener des actions de renforcement des capacités au profit de 50 représentants des acteurs concernés du dispositif de la FP (SEFP, Opérateur de formation professionnelle, Etablissements, etc.). Cette formation concernera notamment les activités 2, 3 et 4 ;
- ✓ Activité n°6 : organiser un séminaire de partage et de restitution des travaux. L'organisation et la logistique seront assumées par le consultant qui devra préparer au préalable un rapport sur la démarche d'animation, les thématiques, les supports et l'évaluation à approuver par MCA-Morocco.

A l'issue de cette mission, le prestataire est tenu de produire les livrables suivants :

- **Livable 2.1:** Rapport de l'activité n°1 relative à l'analyse du système actuel d'autoévaluation et aux propositions d'ajustement ;
- **Livable 2.2 :** Rapport de l'activité n°2 relative au référentiel et au guide d'évaluation externe ;
- **Livable 2.3 :** Rapport de l'activité n°3 relative au manuel des procédures pour le positionnement des établissements de FP;
- **Livable 2.4 :** Rapport des activités n°4 relative à l'expérimentation précisant les enseignements tirés et les pistes d'amélioration ;

- **Livrable 2.5** : Rapport des activités n°5 et 6 relatives aux actions de renforcement des capacités et au séminaire de partage

Mission n°3 : Elaboration de la norme qualité de la FP et de la procédure de labellisation des établissements de formation professionnelle

Au niveau de cette mission, le consultant est tenu de produire une norme qualité qui couvre aussi bien les établissements de formation professionnelle que le dispositif de la FP en général.

Pour cela, il est demandé au consultant de réaliser les activités suivantes :

- ✓ Activité n°1 : Etudier et analyser les normes existantes : textes juridiques réglementant le dispositif de la FP, normes chez les opérateurs de formation notamment l'OFPPT, norme IMANOR, normes internationales...)
- ✓ Activité n°2 : Etablir une « norme qualité » spécifique aux établissements de formation professionnelle au Maroc ;
- ✓ Activité n°3 : Définir les procédures et les outils pour vérifier la conformité par rapport aux normes de qualité et établir un système de labellisation des EFP ;
- ✓ Activité n°4 : Mener des actions de renforcement des capacités au profit des acteurs concernés du dispositif de la FP (50 personnes représentant le SEFP, les Opérateurs de formation professionnelle, les EFP, etc.). Cette formation concernera notamment les activités 2, 3 et 4 ;
- ✓ Activité n°5 : organiser un séminaire de partage et de restitution des travaux: l'organisation et la logistique seront assumées par le consultant qui devra préparer au préalable un rapport sur la démarche d'animation, les thématiques, les supports et l'évaluation à approuver par MCA.

A l'issue de cette mission, le prestataire est tenu de produire les livrables suivants :

- **Livrable 3.1**: Rapport des activités n°1 et n°2 relatives à la norme qualité de la FP ;
- **Livrable 3.2** : Rapport de l'activité n°3 relative au système de labellisation des EFP ;
- **Livrable 3.3** : Rapport des activités n°4 et 5 relatives aux actions de renforcement des capacités et au séminaire de partage

Mission n°4 : Concevoir un système d'assurance qualité modèle systématique, récurrent et formalisé

Il s'agit d'établir le lien fonctionnel entre les différentes composantes: autoévaluation, évaluation externe, normes, système d'information et tout autre dispositif d'évaluation ou d'informations et élaborer un plan d'assurance qualité modèle.

Pour la réalisation de cette mission, le consultant est tenu de :

- ✓ Activité n°1 : proposer des scénarii d'un plan d'assurance qualité intégrant les différentes composantes suscitées. L'architecture du système proposé, le fonctionnement, les procédures, les outils, les rôles et les responsabilités des acteurs doivent être bien explicités ;

- ✓ Activité n°2 : établir un plan de contrôle pour vérifier la conformité par rapport au plan d'assurance qualité ;
- ✓ Activité n°3 : établir un plan d'action budgétisé pour la mise en place du scénario retenu.

A l'issue de cette mission, le prestataire est tenu de produire les livrables suivants :

- **Livable 4.1:** Rapport de l'activité n°1 relative au plan d'assurance qualité de la FP ;
- **Livable 4.2 :** Rapport de l'activité n°2 relative au plan de contrôle ;
- **Livable 4.3 :** Rapport de l'activité n°3 relative au Plan d'action budgétisé pour la mise en place du scénario retenu.

Mission n°5 : Institutionnalisation des différentes composantes du système d'assurance qualité

Au niveau de cette mission, le consultant est tenu de proposer les textes réglementaires devant régir les différentes composantes du système d'assurance qualité de la FP. Pour cela, il est tenu de réaliser les activités suivantes :

- ✓ Activité n°1 : Etudier les textes de référence en matière d'évaluation et d'assurance qualité de la FP.
- ✓ Activité n°2 : Proposer le texte réglementaire pour institutionnaliser l'autoévaluation, l'évaluation externe, la norme qualité, la labellisation ou tout autres procédures nécessitant une assise juridique.

A l'issue de cette mission, le prestataire est tenu de produire les livrables suivants :

- **Livable 5:** Rapport des activités n°1 et n°2 relatives aux textes réglementaires du système d'assurance qualité de la FP.

Mission n°6 : Concevoir et produire un film institutionnel sur le système d'évaluation et d'assurance qualité de la FP

Dans un objectif de vulgarisation, d'information et de sensibilisation à grande échelle (Ministères, établissements, jeunes...), une présentation visuelle du système d'évaluation et d'assurance qualité de la FP devra être produite. Pour cela, il est demandé au consultant de produire une vidéo, adressée à ces cibles, à visée pédagogique sur le système d'évaluation et d'assurance qualité qui présente notamment son objectif, ses composantes, son fonctionnement, les rôles et responsabilités des acteurs, etc. Ce film d'une durée de 7 à 8 minutes devra comporter une voix en off et en présentiel.

Une identité visuelle de ce système d'évaluation et d'assurance qualité devra être élaborée à cet effet.

A l'issue de cette mission, le prestataire est tenu de produire le livrable suivant :

- **Livable 6 :** L'Identité visuelle et le Film institutionnel du système d'évaluation et d'assurance qualité.

3.2 Missions optionnelles

Pour les missions n°7 et n°8 décrites ci-dessous, il s'agit de prestations optionnelles, dont la décision quant à la consistance, la pertinence et la possibilité de les réaliser incombera à l'Agence MCA-Morocco.

Mission n° 7 : Conception et Mise en place d'un système d'assurance qualité propre au dispositif de FP

Il s'agit de concevoir et de mettre en place un système d'assurance qualité propre au dispositif de FP. Celui-ci devant couvrir notamment tout le processus depuis la planification, la mise en œuvre, l'évaluation, etc. jusqu'à l'insertion dans le marché de travail

Avant de procéder à la réalisation de cette mission, un état des lieux, dressant notamment l'existant en matière d'assurance qualité des dispositifs de la FP et les contraintes ainsi que les bons modèles/pratiques au niveau international devront être présentés. Cela permettra d'apporter les solutions adéquates au niveau des différentes activités à réaliser dans le cadre de cette mission.

Le consultant est ensuite tenu d'élaborer des scénarii de systèmes d'assurance qualité propres au dispositif de la FP, préparer un plan d'action pour sa mise en place et accompagner le SEFP et les parties prenantes pour l'implémentation du scénario retenu

Mission n° 8 : Conception, Développement et implémentation du système d'information (SI)

Il s'agit de concevoir un système d'information intégré qui couvre tous les niveaux d'intervention. L'objet étant la dématérialisation des procédures, la gestion documentaire et la gestion des procédures.

Pour cela, le prestataire est tenu de réaliser une analyse des systèmes d'information existants et des visites et des séances de travail avec les utilisateurs et les acteurs actuels et à venir, afin de déterminer les attentes, les besoins en matière de SI et de gestion du système d'évaluation et d'assurance qualité (SEFP, OFPPT, départements ministériels, établissements de FP.....)

A ce niveau, les activités suivantes devront notamment être menées :

- Activité n° 1 : établir un état des lieux et arrêter le besoin en matière de SI ;
- Activité n° 2 : proposer la solution informatique appropriée, le modèle conceptuel, l'architecture fonctionnelle et le modèle de gestion, d'exploitation et de maintenance (évolutive et corrective) du système et de ses interactions avec les différentes parties prenantes, sources d'information et utilisateurs et ce, à la lumière des besoins identifiés;
- Activité n° 3 : élaborer le plan d'actions pour le développement du SI et son implémentation au niveau national et régional ;
- Activité n° 4 : élaborer un Plan de Continuité d'Activités (PCA) et un Plan de Gestion de Risque (PGR) pour le futur système d'information proposé ;
- Activité n° 5 : développer et implémenter le SI

Les livrables et le niveau d'effort nécessaires pour la réalisation de ces missions seront discutés et négociés avec le prestataire.

4. LIVRABLES, ÉCHÉANCIER ET PAIEMENT

4.1. LIVRABLES :

Le prestataire est tenu de fournir :

- Les rapports en édition finale de chaque livrable;
- Un support magnétique comprenant les fichiers numériques constituant les documents écrits modifiables pour les textes, les tableaux, les graphiques et les schémas.

L'impression des documents se fait en recto verso, texte noir et couleur, photos et cartes en quadrichromie sur un support papier de bonne qualité. Le prestataire doit remettre les documents afférents à chaque tâche en langue française.

Tous les livrables sur support magnétique seront sous format informatique préalablement approuvé par l'Agence MCA-Morocco.

La présentation de chaque livrable devrait faire l'objet d'une réunion avec les parties prenantes désignées par l'Agence MCA-Morocco.

Les livrables deviennent la propriété totale de l'Agence MCA-Morocco à leur réception.

4.2. SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT

L'Agence MCA-Morocco sera appuyée par un **comité de suivi** du projet pour assurer le suivi de l'exécution de toutes les activités et veiller sur leur bon déroulement. Ce comité, présidé par l'Agence MCA-Morocco, est composé de :

- Représentants de l'Agence MCA-Morocco.
- Représentants du SEFP
- Représentants de l'OFPPT et des opérateurs de FP publics concernés
- Représentants du secteur privé de la FP
- Représentants de la CGEM
- Toute personne/organisme dont l'apport est jugé pertinent

4.3. DUREE D'INTERVENTION

La durée d'intervention du prestataire est de **26 (vingt-six) mois**.

Cette durée comprend également les délais d'examen, de révision et d'approbation des livrables.

Les durées relatives aux missions optionnelles seront déterminées en fonction des besoins de l'Agence MCA-Morocco sans pour autant dépasser 26 mois.

4.4. DELAIS D'EXAMEN ET D'APPROBATION DES LIVRABLES

Les délais de remise pour chaque livrable n'incluent pas les délais de validation.

Les délais de validation pour chaque livrable incluent un délai d'examen et de formulation des commentaires de quinze (15) jours calendaires maximum pour l'Agence MCA-Morocco et parties

prenantes et un délai de dix (10) jours calendaires maximum pour l'intégration des commentaires par le cabinet.

4.5. DUREE D'EXECUTION DES MISSIONS.

Chaque mission fera l'objet d'un ordre de service partiel. Le délai pour la remise des livrables commence à courir à partir de la date de cet ordre de service.

Le paiement ne sera effectué qu'après validation des livrables.

La durée de chaque prestation, les livrables à fournir se présentent comme suit :

	Livrable	Délai de remise des livrables
Missions de base		
Mission n°1 : Lancement et cadrage du projet	Rapport méthodologique	1 mois après la date de notification par ordre de service de démarrage
Mission n°2 : Conception d'un système d'évaluation externe	Livrable 2.1: Rapport de l'activité n°1 relative à l'analyse du système actuel d'autoévaluation et aux propositions d'ajustement	1 mois après la date de notification par ordre de service partiel
	Livrable 2.2 : Rapport de l'activité n°2 relative au référentiel et au guide d'évaluation externe	3 mois après la date de notification par ordre de service partiel
	Livrable 2.3 : Rapport de l'activité n°3 relatives au manuel des procédures pour le positionnement des établissements de FP	2 mois après la date de notification par ordre de service partiel
	Livrable 2.4 : Rapport des activités n°4 relatives à l'expérimentation précisant les enseignements tirés et les pistes d'amélioration	3 mois après la date de notification par ordre de service partiel
	Livrable 2.5 : Rapport des activités n°5 et 6 relatives aux actions de renforcement des capacités et du séminaire de partage	2 mois après la date de notification par ordre de service partiel
Mission n°3 : Elaboration de la norme qualité de la FP et de la procédure de labellisation des établissements de formation professionnelle	Livrable 3.1: Rapport des activités n°1 et n°2 relatives à la norme qualité de la FP	3 mois après la date de notification par ordre de service partiel
	Livrable 3.2 : Rapport de l'activité n°3 relatives au système de labellisation des EFP	2 mois après la date de notification par ordre de service partiel
	Livrable 3.3 : Rapport des activités n°4 et 5 relatives aux actions de renforcement des capacités et du séminaire de partage	2 mois après la date de notification par ordre de service partiel

Mission n°4: Concevoir un plan d'assurance qualité modèle systématique, récurrent et formalisé (4 mois)	Livrable 4.1: Rapport de l'activité n°1 relative au plan d'assurance qualité de la FP	1,5 mois après la date de notification par ordre de service partiel
	Livrable 4.2 : Rapport de l'activités n°2 relative au plan de contrôle	1 mois après la date de notification par ordre de service partiel
	Livrable 4.3 : Rapport de l'activité n°3 relative au Plan d'action budgétisé pour la mise en place du scénario retenu	1,5 mois après la date de notification par ordre de service partiel
Mission n°5 : Institutionnalisation des différentes composantes du système d'assurance qualité	Livrable 5: Rapport des activités n°1 et n°2 relatives au textes réglementaires du système d'assurance qualité de la FP	2 mois après la date de notification par ordre de service partiel
Mission n°6 : Concevoir et produire un film institutionnel sur le système d'évaluation et d'assurance qualité de la FP	Livrable 6 : L'identité visuelle et le film institutionnel du système d'évaluation et d'assurance qualité	1 mois après la date de notification par ordre de service partiel
Missions optionnelles		
Mission n° 7 : Conception et Mise en place d'un système d'assurance qualité propre au dispositif de FP (60 j/e)		
Mission n°8 : Conception, développement et Implémentation du système d'information pour le système d'évaluation et d'assurance qualité de la FP (240 j/e)		
NB : Le contenu, les livrables, le niveau d'effort, ainsi que le budget nécessaire pour la réalisation de ces missions et le taux de paiement, seront discutés et négociés avec le prestataire sur la base du plan d'actions produit lors de la période de base. Cette mission peut être actionnée au besoin.		

5. QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

Le prestataire devra prévoir une équipe pluridisciplinaire d'experts ayant la formation nécessaire, ainsi que les compétences et l'expérience requises pour assurer la prise en charge de toutes les missions.

L'équipe devra inclure, à minima, l'expertise et le personnel tels que décrits ci-après. Il est acceptable pour un seul individu de couvrir de multiples domaines d'expertise tant qu'il satisfait les qualifications requises. Le Consultant est libre de rajouter du personnel pour chacun des domaines d'expertise tel qu'il s'avère nécessaire pour assurer la réalisation des missions spécifiées dans ces termes de référence. La maîtrise de la langue française est requise pour tous les membres du personnel. Le personnel peut être international ou local.

Le chef de projet, les experts en évaluation et en management des centres de formation professionnelle sont considérés comme du personnel clé.

Le consultant devra proposer une méthodologie et une approche afin d'assurer que toutes les missions soient exécutées en accord avec les exigences du projet, y compris les dispositions pour les membres clés de l'équipe plus particulièrement le chef de projet, pour passer un temps considérable au Maroc.

5.1- Missions de base :**1- PERSONNEL CLE :**

Expert(e)s	Qualifications requises
Profil 1 : Chef de projet : Expert en système d'assurance qualité dans le domaine de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Études supérieures (bac+5 minimum) - Avoir mené au moins 5 projets en tant que chef de projet - Avoir contribué à au moins 5 projets dans le domaine de l'évaluation/assurance qualité dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle - La connaissance du contexte de la FP marocain est exigée (avoir contribué au moins à 2 projets de FP au Maroc) - La maîtrise de la langue française est requise
Profil 2 : Spécialiste (s) en Evaluation des centres de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Études supérieures (bac+5 minimum) - Avoir une expérience professionnelle dans le domaine de l'audit et de l'évaluation des centres de l'enseignement ou de la formation professionnelle (avoir réalisé au moins 5 projets dans ce domaine). - Expérience professionnelle dans la considération des aspects de l'inclusion sociale et l'égalité de genre dans l'évaluation de la qualité des centres. - La maîtrise de la langue française est requise
Profil 3 Spécialiste (s) en management des centres de formation professionnelle ou technique	<ul style="list-style-type: none"> - Études supérieures (bac+5 minimum) - Avoir une expérience confirmée dans le management des centres de formation professionnelle ou technique (au min 5 ans d'expérience en tant que manager d'EEP ou enseignement technique); - Une expérience en évaluation des systèmes de la formation professionnelle ou technique est un atout - La maîtrise de la langue française est requise

.2 PERSONNEL D'APPUI :

Spécialiste (s) en Communication et organisation des événements	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes supérieures (bac+5) en communication, marketing, relations publiques, journalisme ou autres domaines pertinents. - Au moins 8 années d'expérience dans le domaine de la communication (avoir conduit ou participé à la réalisation d'au moins 2 projets) - Au moins 5 ans d'expériences dans la conception et l'organisation d'évènements et de rencontres d'information au profit du public (avoir conduit ou participé à la réalisation d'au moins 2 projets). - Une expérience dans le développement de film/vidéo médiatiques (avoir conduit ou participé à la réalisation d'au moins 2 film/vidéo) - Une expérience au Maroc et/ou en Afrique du Nord est souhaitée. - La maîtrise des langues française, et arabe est requise - La maîtrise de la langue anglaise est un atout
---	---

Juriste (s)	<ul style="list-style-type: none"> - Études supérieures (bac+5 minimum) : droit des affaires; droit des sociétés; droit fiscal; droit social; droit des contrats, gestion fiscale de l'entreprise... - Au moins 10 années d'expérience dans le domaine juridique - Connaissance parfaite du domaine juridique de la Formation Professionnelle (avoir contribué à au moins deux projets dans ce domaine) - Maîtrise des langues arabe et française
-------------	---

5.2 Missions optionnelles

1. PERSONNEL CLE

Expert(e)s	Qualifications requises
<p>Profil 1 : Chef de projet : Expert en système d'assurance qualité dans le domaine de la formation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Études supérieures (bac+5 minimum) - Avoir mené au moins 5 projets en tant que chef de projet - Avoir contribué à au moins 5 projets dans le domaine de l'évaluation/assurance qualité dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle - La connaissance du contexte de la FP marocain est exigée (avoir contribué au moins à 2 projets de FP au Maroc) - La maîtrise de la langue française est requise
<p>Profil 2 : Architecte en systèmes d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Études supérieures (bac+5 minimum) en informatique - 8 ans d'expérience (Minimum 3 ans en tant qu'architecte de système d'information). - Connaissance de l'architecture technique et fonctionnelle des systèmes d'information. - Expérience (8 ans au min) dans le domaine de la conception et la modélisation, spécialement la conception d'architecture du système d'information (conception des différentes briques du système d'information SI, leur imbrication et leur évolution). - Expérience (8 ans au min) dans le domaine des études des systèmes d'information (étudier les besoins du client, établir une cartographie du système en analysant l'existant, puis proposer un modèle d'architecture et enfin la mettre en œuvre en choisissant une infrastructure matérielle et logicielle). - Expertise dans la réalisation des projets SI dans le domaine de l'Administration public. - Certifications techniques dans son domaine d'expertise. - Certification (COBIT/ITIL ou équivalent) <p>La maîtrise de la langue française est requise</p>

<p>Profil 3 : Ingénieur Concepteur Développeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne expérience (8 ans au min) dans le domaine de développement. - 3 ans d'expérience dans le domaine d'implémentation de solutions SI. - Certification en développement <p>La maîtrise de la langue française est requise</p>
---	---

2. PERSONNEL D'APPUI :

<p>Ingénieur dans l'Administration et sécurité des systèmes et des réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ans d'expérience dans le domaine de l'Administration et sécurité des systèmes et des réseaux. - Expérience (8 ans au min) dans le domaine de la sécurité SI et à la continuité de l'activité. - Certification <p>La maîtrise de la langue française est requise</p>
<p>Ingénieur dans l'Administration des bases de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ans d'expérience dans le domaine d'administration des bases de données. - Expérience (8 ans au min) dans le domaine de la sécurité SI et à la continuité de l'activité. - Certification <p>La maîtrise de la langue française est requise</p>